Mouvement Trager®France 16 rue de la Paix 17230 VILLEDOUX

Compte-rendu du Conseil d'Administration

Mardi 21 Novembre 2023 à 19 h 15 par Zoom

Membres du CA :

Présent·e·s : Laurent Bigourd, Thérèse Bocquet, Christian Cabaret, Alain Derat, Lia Goldberg, Christel Marie, Didier Marie, Jean-Louis Marie, Anne Prygiel, Geneviève Taffin

Excusé·e·s : Aurélie Averty, Pauline De Kerchove (pouvoir Laurent Bigourd), Ulla Kleweta (pouvoir Geneviève Taffin), Agnès Le Brishoual (pouvoir Geneviève Taffin),

Absente : Isabelle Renier

Membres de l'association présent·e·s : Sophie Campagne, Loriane Camus, Muriel Maisonnier, Caroline Serre, Frank Van Der Donk

19 h 00 : Accueil des participant·e·s

Présences :

- ✓ Membres du CA : 10 présent·e·s, 3 pouvoirs
- ✓ Membres du CA : 4 excusées
- ✓ Membres du CA : 1 Absente
- ✓ Autres membres de l'association : 5 participant·e·s

19 h 15 : Ouverture du CA par le Président, Didier Marie

1. Approbation du Compte-rendu du CA du 26/09/2023 par ZOOM

❖ **Compte-Rendu approuvé à l'unanimité**

- ✓ **Relecteur** du compte-rendu du présent CA non-membre du Bureau : **Lia Goldberg**

2. Assemblée Générale 27 & 28 Avril 2024 (Christian Cabaret)

Proposition:
Abbaye Ste Berthe à Blangy sur Ternoise, Pas-de Calais (62), Hauts de France.
A 48 km d'Arras, accessible par le train.
Hébergement en chambre individuelle ou chambre à 2 lits. Restauration sur place
Coût : environ 130 € par personne pour 2 nuits avec petit-déjeuner, 4 repas, location de la salle. La location de la salle étant incluse dans ce forfait, Trager France prendra à sa charge, une partie de ce coût.

- ✓ Christian Cabaret a rendez-vous mi-décembre, avec le responsable, pour finaliser le devis

3. Règlement Intérieur

3.1- Vote de l'article « Praticien en année sabbatique »

Le texte joint à la convocation au présent CA résulte des discussions et modifications approuvées lors du précédent CA du 26 septembre 2023.
Il est donc soumis, sans discussion, au vote après accord sur les deux remarques de mise en forme du texte suivantes : remplacer TF par Mouvement Trager France et rectifier la numérotation du paragraphe 1.

Le texte du Règlement Intérieur, Praticien en année sabbatique joint à la convocation au présent CA est soumis au vote :

Vote article du R.I. Praticien en année sabbatique : Adopté à l'unanimité

- ✓ Le statut de Praticien en année sabbatique pourra être demandé lors de l'appel à cotisations 2024
- ✓ Le groupe de travail Règlement Intérieur effectue les deux rectifications ci-dessus demandées
- ✓ Le texte, ainsi rectifié, sera annexé au présent compte-rendu

Félicitations et Merci au Groupe de Travail Règlement Intérieur, Pauline de Kerchove, Laurent Bigourd, Etienne Christiaens et Caroline Sere pour l'écriture de cet article ainsi qu'à Anne Prygiel pour sa relecture approfondie.

3.2- Membres actifs

Les conditions pour maintenir son statut de praticien (voir Manuel, page 2-1.6) : formation continue initiale et permanente) :

- Être à jour de sa cotisation
- Être à jour de sa formation continue : stages, séances à recevoir, supervisions

Les praticiens, remplissant ces 2 conditions, recevaient un certificat annuel qui n'est plus envoyé depuis plusieurs années. Pour favoriser la rentrée des cotisations, il était apparu nécessaire de décorréler ces deux conditions.
Etant donné la nécessité et l'importance de la formation continue, le Comité des Tuteurs avait demandé la création d'un poste de Secrétaire Pédagogique dont la titulaire actuelle est Christel Marie.
Christel Marie a élaboré un tableau de suivi de la formation initiale et continue des Stagiaires et Praticiens.
Elle met à jour ce tableau après chaque stage ou révision avec la liste des participants qui lui est fournie par les organisateurs de stage.
Par contre, elle n'est pas informée des tutorats.

- ✓ Laurent Bigourd prendra contact avec Christel Marie au sujet des tutorats

4. Appels à candidature

4.1- Candidatures au Poste de Trésorier

Rappel : Extrait du compte-rendu, page 2, du CA du 26 septembre 2023 :

2.3- Démission du Trésorier, Jean-Louis Marie, au 31/12/2023

Jean-Louis annonce sa décision de démissionner au 31 décembre 2023.
Cette date est choisie parce que la comptabilité se tient par année civile. En arrêtant au 31 décembre :

- *Jean-Louis assure, avec le cabinet comptable, le bilan de l'année 2023, le compte-rendu qui en sera présenté à l'AG 2024*
- *Jean-Louis ne démarre pas la tenue de la comptabilité de l'année 2024. C'est son successeur qui organisera la comptabilité 2024 comme il le souhaite plutôt que de reprendre une année en cours après l'AG*

Deux possibilités :

1. ***Le ou la candidat·e est membre du CA*** *: le CA peut voter et élire ce membre au poste de trésorier. La banque peut, de ce fait, effectuer le changement pour toutes les opérations de banque. La responsabilité du nouveau trésorier est engagée.*
2. ***Le ou la candidat·e n'est pas membre du CA*** *: Jean-Louis arrête la tenue de la comptabilité au 31 décembre 2023 mais reste en poste jusqu'à l'élection du nouveau trésorier à l'AG 2024 et assure la* responsabilité de la trésorerie jusqu'à l'AG. Le futur trésorier commence la tenue de la comptabilité au 1er janvier 2024

A ce jour, **Frank Van der Donk**, est la seule personne ayant manifesté son intention d'être candidat au poste de Trésorier. Frank est stagiaire Niveau 3. Il demeure sur l'Ile d'Oléron. Il a une expérience de gérant d'entreprise de santé (budget, plan de financement…) et le désir de s'investir dans la gestion de l'association.
Les membres du CA remercient Frank de sa candidature.

Le CA décide que :

- ✓ **Les candidatures** pour le poste de **Trésorier** ou de **Trésorier-Adjoint** devront parvenir à Trager France **avant le 31 décembre 2023**
- ✓ **la Fiche de poste** avec les **missions** du **trésorier** sera jointe au compte-rendu de ce CA

- **Candidature par mail à Trager France. Contacter Jean-Louis Marie pour plus d'information et précision**

4.2- Candidatures au Poste de Président

Didier Marie ne sera pas candidat à la présidence lors de la prochaine AG.
Le rôle du Président : au-delà de la responsabilité civile, c'est représenter l'association vis-à-vis de l'extérieur, réunir, animer une équipe, être à l'écoute de chacun, veiller à ce que cela se passe bien au niveau du Bureau, du CA, assurer la cohésion de l'association

- Si la présidence vous intéresse, **si vous souhaitez être candidat·e**, veuillez, dès maintenant, envoyer **un mail à Trager France** ou **prendre contact avec Didier Marie**

5. Priorités et Groupes de travail

5.1- La Boutique de Trager France

Monique Rouch a fait l'inventaire des stocks des objets promotionnels (livres « Le Chemin de la sensation » et « A mon corps je dis oui », carnets, totebag, cartes …)
Il est nécessaire de **créer un groupe de travail avec 2 objectifs** :

1. **Réapprovisionner**, **créer** de nouveaux objets
2. Réfléchir au **fonctionnement**, réception et envoi des commandes, de la **Boutique en ligne** (sa création sur le Site de TFB sera faite par le webmaster)

- **Ce sujet vous intéresse, vous avez des idées à proposer, vous souhaitez participer à ce groupe de travail, prenez contact avec Monique Rouch**
  (tél 06 08 96 07 09, moniquecaudron41@gmail.com,)

5.2- Partage mensuel de Mentastics en ligne - Planning janvier-avril 2024

Lundi 8 janvier 2024 : Agnès Le Brishoual
Lundi 5 février 2024 : Sophie Campagne & FranK Van Der Donk
Lundi 4 mars 2024 :
Lundi 8 avril 2024 :

6. Point Financier

Participation de TF au financement du Niveau 2 avec Peter Fankhauser, du 10 au 15 octobre 2023 (voir décision du CA du 26 septembre 2023)
TF a renoncé à percevoir sa part de 6% sur le stage et participé pour un montant de 900 €. Ceci a permis de verser 2 400 € à l'instructeur et 600 € à la traductrice.
Il serait bien de prévoir dans les futurs budgets prévisionnels une somme suffisante pour aider ce genre de stage

7. Formation

- **Le calendrier des stages 2024** a été mis en ligne et est téléchargeable sur le Site TFB. Un mail a été envoyé aux membres pour les en informer. Ce calendrier est mis à jour si nécessaire. Chaque mise à jour est datée. Il est donc intéressant d'aller régulièrement sur le site pour le consulter.
- **Annulation du Niveau 4** prévu en décembre 2023

8. Trager International (Lia Goldberg)

- Réunion des Associations Nationales les 28 octobre et 4 novembre : des pays ont du mal à se remettre de la période Covid, des pays reprennent comme l'Italie, l'Autriche
- Versement à TI des 6% de redevance sur les stages : au lieu d'un versement annuel, il est demandé aux AN d'effectuer le règlement de ces 6 % au fur et à mesure afin de faciliter la trésorerie de TI
- Une nouvelle secrétaire financière et une nouvelle secrétaire éducative seront présentées prochainement dans une Newsletter
- Mise en ligne, par les enseignants, sur le site de TI des stages proposés par TF

9. Questions diverses

9.1- Membre du CA absent aux réunions du CA

Article 11 des Statuts de l'association : *« Tout Membre du CA absent aux réunions du CA et non excusé trois fois de suite sera considéré comme démissionnaire du CA »*

- ✓ Le Président Didier Marie prendra contact avec la personne concernée

9.2- Nouvelle Praticienne certifiée

Félicitations à Sophie CAMPAGNE
17190 Saint Georges d'Oléron

10. Date du prochain CA

Jeudi 25 Janvier 2024 à 19 h 15

Le Conseil d'Administration prend fin à 21 h 10

Voir Annexe 1 « Praticien en année sabbatique » page suivante ….

ANNEXE 1

Règlement Intérieur : article « Praticien en année sabbatique »
Texte voté lors du CA du 21 novembre 2023

1. **La demande :**
   1.1 Tout praticien informera le Mouvement Trager France de sa mise en année sabbatique :
   soit mail à tragerfrance@gmail.com,
   soit par courrier postal au siège social du Mouvement Trager France.
   Le contenu précisera les motifs de sa mise en année sabbatique.
   1.2. Le CA n'a pas à se prononcer sur ce choix.
   1.3 La demande se fera avant le 31 décembre.
   1.4 L'année sabbatique prendra cours au 1ier janvier et se terminera au 31 décembre de la même année.
   1.5 Cette demande peut être prolongée d'un an. Dans ce cas présent, le praticien reformulera sa demande au Mouvement Trager France.

2. **Durée :**
   Un an équivalent à une année civile avec possibilité de prolonger d'un an.

3. **Droits et obligations du praticien en année sabbatique :**
   3.1. paiera sa cotisation fixée par l'AG dés appel à cotisation.
   3.2. ne peut plus pratiquer ni se présenter ou commmuniquer en temps que praticien.
   3.3. Le nom du praticien reste sur la liste public des praticiens avec la mention en "année sabbatique".
   3.4. continue à avoir accès à toutes les fonctions de l'association et continue à recevoir les informations de l'association.
   3.5. peut suivre des formations, révisions, supervisions, intervisions.

4. **La réintégration :**
   4.1 Après la première année, le praticien en année sabbatique :
   4.1.1 notifiera sa réhabilitation à son statut de praticien au Mouvement Trager France soit par mail soit par courrier postal avant le 31 décembre.
   4.1.2 paiera sa cotisation de praticien dès l'appel à cotisation.
   4.2. Après la deuxième année de prolongation, le praticien en année sabbatique :
   4.2.1 notifiera sa réhabilitation à son statut de praticien au Mouvement Trager France soit par mail soit par courrier postal avant le 31 décembre.
   4.2.2 fera une supervision/tutorat avant de reprendre son activité de praticien
   4.2.3. paiera sa cotisation de praticien dès appel à cotisation.